

# **Projet Educatif Territorial (PEDT)**

**Ville de Châteauneuf-de-Gadagne**

**30/06/2014**

## **Préambule**

Ce projet éducatif territorial fera l'objet d'évolutions tout au long de l'année scolaire 2014-2015 afin de renforcer la qualité des services proposés.

## **Périmètre et public du PEDT**

**Territoire concerné :** Commune de Châteauneuf de Gadagne  
En zone non prioritaire

**Public concerné :** 266 enfants

Niveau maternelle, moins de trois ans : 0  
Niveau maternelle, entre trois et cinq ans : 102  
Niveau élémentaire : 164

### **Mode d'inscription aux activités proposées :**

- Sans inscription préalable
- Activités non payantes.

**Modalités d'information des familles :** notice explicative dans le dossier d'inscription et supports de communication spécifiques.

### **Etablissements d'enseignement scolaire concernés :**

Groupe scolaire Pierre GOUJON  
- École maternelle : 1  
- École élémentaire : 1

### **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**

Commune de Châteauneuf de Gadagne.

### **Nom des élus en charge de ce dossier :**

Etienne KLEIN et Marielle FABRE  
Fonction : Adjoints au maire

### **Adresse :** Mairie 84470 Châteauneuf de Gadagne

Téléphone : 04 90 22 41 10

Adresse électronique : [contact@chateauneufdegadagne.com](mailto:contact@chateauneufdegadagne.com)

### **Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :**

Le PEDT organise le temps de l'enfant sur quatre jours et demi par semaine : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

Le PEDT concerne le temps de l'enfant depuis l'accueil du matin (7:30 tous les jours) jusqu'à la fin de l'accueil (18:00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs ; 12:45 le mercredi midi)

**Durée du PEDT (3 ans maximum) :** 3 ans avec possibilité de modification tous les ans par avenant afin de renforcer la qualité des services proposés.

## Introduction

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation.

### **1 /La réforme et ses objectifs: mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous**

Dans le cadre de la réforme, les enfants bénéficieront de 5 matinées de classe chaque semaine au lieu de 4 actuellement. La matinée étant reconnue comme le moment le plus propice aux apprentissages. Cette nouvelle organisation doit permettre de tenir compte des capacités et besoins des enfants tout au long de la journée en respectant son rythme biologique.

### **2 /Diminuer la fatigue des enfants : un moyen pour favoriser la réussite**

Dé-densifier les journées des enfants et réduire leur fatigue, si ce n'est pas l'objectif premier de la réforme, c'est un des leviers principaux pour améliorer les apprentissages et favoriser la réussite.

Deux spécificités de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne sont le fort taux d'activité féminine et la forte participation à la cantine scolaire (85% des enfants mangent à la cantine). **Avancer l'heure de fin de classe ne réduirait le temps en collectivité que pour une petite minorité d'enfants seulement.** Pour intégrer ces spécificités dans le POTS, la voie choisie a donc été **d'augmenter la durée de la pause méridienne et de travailler pour que le temps en collectivité soit le moins possible source de suractivité et de fatigue.** Cela a motivé les choix suivants :

- Refuser de laisser les enfants en « temps libre » dans la cour pendant une majorité du temps de pause méridienne
- Garantir des horaires similaires tous les jours de la semaine pour offrir un rythme régulier aux enfants.
- Garantir des vrais moments de repos à tous les enfants dans le cadre du temps périscolaire (sieste libre en maternelle, temps de repos, voire de sieste en élémentaire).
- Proposer à tous les enfants, sur le temps de pause méridien, des activités périscolaires calmes, culturelles et artistiques et civiques, en plus des temps d'activité physique nécessaires.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

### **3/Des Temps d'Activité Périscolaire qui reposent et évitent de rajouter une surenchère de nouvelles activités à celles déjà nombreuses pratiquées par les enfants**

Les enfants de la commune bénéficient déjà d'un environnement très favorable en termes d'activités extra-scolaires et de participation à des associations culturelles, artistiques et sportives.

*90% des enfants pratiquent une activité extra- scolaire et plus de 40% en pratiquent deux ou plus (selon un sondage réalisé par la mairie auprès des parents en Février 2014, cf Annexe 3).*

Il n'y a donc pas un fort besoin d'ouverture et d'initiation pour ces enfants, contrairement à d'autres communes où les TAP ont un rôle éducatif primordial.

Toutefois, ils devront répondre à des objectifs :

- l'épanouissement individuel de l'enfant
- l'apprentissage à la vie citoyenne
- la prise en compte des enjeux du développement durable
- l'accès aux pratiques culturelles
- la mise en avant de la santé et de l'hygiène de vie
- la compréhension du monde

A l'inverse, de plus en plus de voix rappellent **les bienfaits du temps libre, de « l'oisiveté » ou la « non-activité »** et leurs rôles structurant dans le développement des enfants (cf « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité », Ministère des sports et de la jeunesse, CAF).

Rappelons également que la possibilité pour chaque enfant de « s'isoler » du groupe, d'avoir du « temps pour soi » est aussi importante pour réduire la fatigue engendrée par le temps en collectivité. Il faut accepter que dans ces temps il puisse y avoir la nécessité pour l'enfant de passer des moments où ce dernier ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

**Ce temps périscolaire encadré devra donc se faire avec une gestion souple des activités en fonction des besoins des enfants (afin de ne pas en faire un temps surchargé) et de l'activité proposée.**

## **Les atouts de la commune pour la mise en œuvre du PEDT**

Depuis de nombreuses années, la commune de Châteauneuf de Gadagne s'est fortement engagée en faveur de l'éducation, considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. Au travers des changements opérés par la réforme, ce projet renforce la place de l'enfant au centre du dispositif et son éducation ainsi que son bien être au cœur de la démarche.

### **Des locaux scolaires spacieux**

- Des espaces mobilisables pour des petits groupes. Des cours d'écoles aménagées et fonctionnelles.
- Des bâtiments dessinés et construits en 1981. Plusieurs halls, mezzanines, un amphithéâtre, une BCD dans chaque école, une salle d'arts plastiques, une salle de motricité.
- Cour de l'élémentaire organisée en plusieurs espaces, deux cours à l'école maternelle

### **Un CLAE existant**

- Un projet pédagogique validé par Jeunesse et Sports (DDCS)
- 11 animateurs diplômés à l'école élémentaire pour encadrer 140 enfants pendant la pause méridienne
- Des activités le matin de 7:30 à 8:35 et le soir de 16:45 à 18:00 dans les écoles maternelle et élémentaire (matin : 30 à 35 enfants en élémentaire et ~40 en maternelle ; soir : 30 à 50 enfants en élémentaire et 25 à 40 en maternelle)
- Des activités proposées durant toute l'année sur le temps méridien
- Une équipe à l'écoute des enfants et sensible à leur bien-être.

Le CLAE est actuellement en charge des activités périscolaires pour l'élémentaire (matin, midi, soir) et pour la maternelle (matin, soir).

*Matin : accueil, jeux*

*Midi : projet pédagogique du CLAE ; activités libres proposées de manière facultative aux enfants*

*Soir : aide aux devoirs ; activités libres proposées*

L'organisation existante de ce CLAE est annexée à ce PEDT

### **Les ATSEM :**

Elles accompagnent depuis de nombreuses années tous les enseignants de maternelle (une par classe) et participent aussi à l'accueil du matin au CLAE pour la même structure.

### **La cantine**

- En 2013-2014, 145 des 171 enfants de l'élémentaire (~85%) et 90 des 107 enfants de maternelle (84%) en moyenne sont inscrits quotidiennement à la cantine.
- Une équipe qui cuisine les plats sur place avec en général, des produits frais et locaux. Le chef cuisinier intervient dans le projet éducatif du CLAE.
- Deux services de cantine en maternelle et en élémentaire, avec des activités CLAE avant et après le repas pour les plus grands.
- Le temps de la mi-journée est facturé 2.50€ aux familles (cantine+CLAE).

### **Les enfants : niveau scolaire et activités extrascolaire (Voir annexe 3)**

- Très peu d'enfants, scolarisés au groupe scolaire Pierre Goujon, sont en grande difficulté scolaire.

- D'après les résultats en 6<sup>ème</sup>, obtenus auprès des collèves où sont scolarisés par la suite les enfants de l'école élémentaire, ils sont bien préparés pour leur scolarité dans le second degré.
- Il est à noter toutefois, qu'ils ont des journées bien remplies en raison des horaires de travail de leurs parents, du temps en collectivité allongé, des activités extra-scolaire riches et nombreuses.
- De nombreuses activités leur sont proposées au sein des associations du village et à l'extérieur et beaucoup y participent.
- 15 à 30% des enfants sont inscrits au CLAE du soir à 16h45 en élémentaire et 25 à 40% à la maternelle.
- Un centre aéré non municipal (il dépend d'Avignon) reçoit un petit nombre d'enfants de l'école.

Il est à noter que ces dernières années l'école a perdu sa place centrale dans la vie du village. **Par l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des partenaires de ce projet souhaitent lui redonner une position privilégiée.**

## Fonctionnement du PEDT

### a /Les intervenants

Les orientations de ce PEDT sont dans la continuité du projet pédagogique du CLAE, qui a été créé il y a 10 ans et qui a accumulé une grande expérience dans l'encadrement des enfants et le travail en concertation avec l'école. Cette réforme des rythmes scolaires est l'occasion de renforcer d'une part les liens entre l'école et les partenaires municipaux et d'autre part la place et l'envergure du CLAE au sein des écoles tout en respectant le rôle et la place de chacun.

Cette équipe, qui assure l'encadrement des enfants est soutenue par une directrice diplômée qui a toujours eu à cœur de placer l'enfant au centre de ses priorités et de le considérer au sein du groupe et dans son individualité. Un coordinateur par école est désigné. Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers dans les écoles, de la relation avec les enseignants, les parents et les animateurs. Il gère l'organisation générale : la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition.

Des temps d'échanges et de préparation auront lieu.

L'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective,
- Etre à l'écoute et attentive au comportement des enfants,
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être, inciter, mais ne pas forcer,
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible
- Avoir une attitude correcte,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants

- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Aménager et ranger régulièrement les locaux

Chaque animateur sera présent 15 minutes avant le début des activités. Il prendra en charge le groupe qui lui a été désigné et animera son atelier. La responsable veillera à ce que l'animateur ait préparé au préalable sa séance et prévu le matériel adéquat.

Le projet éducatif territorial mobilise également le mouvement associatif local, mais aussi les bénévoles et les associations de parents. Une convention de partenariat sera conclue entre la ville et les différents intervenants.

### **b/ Les périodes et horaires concernées (figure 1,2,3)**

Le PEDT organise le temps de l'enfant sur quatre jours et demi par semaine : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

Le PEDT concerne le temps de l'enfant depuis l'accueil du matin (7:30 tous les jours) jusqu'à la fin de l'accueil (18:00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs ; 12:45 le mercredi midi)

#### **Pour l'école maternelle (voir Figure 1)**

- Deux plages horaires sont sous la responsabilité de l'**école** :
  - le matin (8:35 – 11:45, incluant 10 minutes d'accueil de 8:35 à 8:45)
  - l'après-midi (14:10 – 16:35, incluant 10 minutes d'accueil de 14:10 à 14:20)
- Trois plages horaires sont sous la responsabilité du **CLAE** :
  - tous les matins (7:30 – 8:35) ;
  - les lundi, mardi, jeudi, vendredi soirs (16:35-18:00)
  - les lundi, mardi, jeudi, vendredi midis (11:45-14:10, incluant les TAP, et incluant un accueil des enfants de 13:20 à 13:35)
- Deux plages horaires sont sous la responsabilité d'une **garderie municipale**, non incluses dans le CLAE :
  - le mercredi matin (7 :30-8 :35) et midi (11:45-12:45).

#### **Pour l'école élémentaire (voir Figure 2)**

- Deux plages horaires sont sous la responsabilité de l'**école** :
  - le matin (8:35 – 11:45, incluant 10 minutes d'accueil de 8:35 à 8:45) ; l'après-midi (14:10 – 16:35, incluant 10 minutes d'accueil en classe, organisées en temps calme)
- Trois plages horaires sont sous la responsabilité du **CLAE** :
  - tous les matins (7:30 – 8:35) ; les lundi, mardi, jeudi, vendredi midis (11:45-14:10, incluant les TAP, et incluant un accueil des enfants de 13:15 à 13:25) ; les lundi, mardi, jeudi, vendredi soirs (16:35-18:00).
- Deux plages horaires sont sous la responsabilité d'une **garderie municipale**, non incluses dans le CLAE : le mercredi matin (7h30-8h35) et midi (11:45-12:45).

- Les enfants mangeant à la cantine participeront à l'ensemble des TAP. Ceux qui rentreront chez eux pour déjeuner auront la possibilité de rejoindre leurs camarades à l'heure du début des TAP qui se situe en deuxième partie du temps méridien ou bien de revenir à l'école pour 14h10 (début du temps scolaire).

La commune de Châteauneuf-de-Gadagne ne dispose pas de structure pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi. Mais un accord existe avec « Châteauneuf des loisirs », centre de loisirs de la Ville d'Avignon présent sur la commune (Châteauneuf-des-loisirs). Le centre de loisirs viendra chercher à 12h00 à l'école Pierre Goujon les enfants inscrits. Les enfants seront transportés en minibus et pourront déjeuner au premier service du centre de loisirs.

### **c /Les axes prioritaires**

**Il est important de prendre en compte l'âge des enfants et de proposer à chacun, des temps d'activités adaptés à ses besoins.**

#### **Axe 1 : Respecter le temps des enfants et leurs rythmes biologiques**

Le POTS et le PEDT ont donc cherché à trouver pour les enfants le meilleur équilibre entre quatre types de temps périscolaires : (1) du temps de repos (inactivité, temps pour soi, conditions de sieste), (2) du temps d'activité non contraint (temps libre dans la cour ou les autres espaces collectifs), (3) du temps d'activité encadré (activités culturelles, artistiques, physiques et sportives) (4) du temps de repas.

1/Le **temps de repos**, en conditions de sieste (allongés sur des tapis, semi-obscurité, silence, musique douce ou lecture d'histoire) est à la fois un temps d'inactivité et un temps où les enfants n'interagissent pas et peuvent laisser libre cours à leurs pensées.

2/Le **temps d'activité non contraint**, dans la cour ou en BCD, est un temps dont disposent les enfants pour choisir leurs occupations librement, en groupe ou isolé. Il est important de proposer aussi des espaces calmes et silencieux (ex : BCD) où les enfants qui le souhaitent peuvent avoir du temps pour eux.

3/Le **temps d'activité encadré** propose des activités culturelles (initiation au cinéma, contes, lecture, initiation musicale, documentaire), artistiques (dessins, arts-plastiques, reportages photos), ludiques (jeux de société, initiation nature, relaxation/massage) ou physiques et sportives (motricité, danse, gymnastique, jeux de balles et ballons...). L'essentiel des activités pendant le temps méridien sera des activités calmes. On veillera à proposer à la fois des activités de groupe (jeux collectifs, arts-plastiques...) et des activités individuelles (initiation cinéma, relaxation/massage).

4/Le **temps de repas** fait déjà l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années. Ces efforts se poursuivront afin de rendre ce temps toujours plus convivial et calme et d'utiliser ce moment collectif pour aborder les thèmes de la citoyenneté et du respect de l'autre.

#### **Axe 2 : Initier à la culture et aux arts**

Le PEDT s'appuiera sur la richesse que constitue la médiathèque du village .Elle est située près de l'école, avec un fond important et diversifié. Elle est tenue par une équipe d'un grand professionnalisme, déjà en lien étroit avec l'équipe enseignante.

Elle proposera des ateliers de découverte du monde (photos de presse, documents, documentaires ...) des ateliers « art et culture » (musique, film, club lecture, théâtre, lecture de texte, jeux d'écriture ludiques) et lecture d'histoires pour les plus petits au début du temps de sieste et de repos (en alternance avec le CLAE.). Elle interviendra 3 jours par semaine sur l'ensemble du groupe scolaire.

En élémentaire, les animateurs du CLAE proposeront :

- initiation au dessin
- jeux de rôles, théâtre
- activités manuelles
- Connaître son village
- correspondance avec d'autres enfants vivant ailleurs
- ...

Ils proposeront également des activités dans des domaines plus larges mais correspondantes aux objectifs premiers:

- relaxation
- ludothèque
- promenade
- ...

D'autres partenaires culturels, associatifs, seront également associés pour que les activités culturelles, artistiques et ludiques proposées aux enfants soient les plus diversifiées et riches possible. Il sera privilégié des structures installées dans le village afin de favoriser le rapprochement de la vie des écoles avec celui des habitants afin de remettre l'école au centre de la vie du village (voir annexe...)

### **Axe 3: Impliquer les enfants pour une initiation à la citoyenneté et au développement durable**

Activités proposées par le CLAE :

Les enfants seront impliqués dans l'organisation des temps collectifs et la gestion des espaces collectifs (cantine, espaces communs).

Ils seront sensibilisés au respect de l'autre dans ses différences et ses besoins, avec un accompagnement bienveillant des adultes qui relèveront l'importance du savoir- vivre et du savoir- être.

Des activités en lien avec la nature et le respect de celle-ci seront mises en place :

- Création d'un potager
- Création d'un mur végétal
- Jardinage
- Création de jardins partagés avec le village et ses habitants (activité pour les plus grands)

### **Axe 4 : Activités physiques et sportives**

Faire découvrir, être ensemble, bouger, créer la cohésion, voilà l'intérêt de ces activités.

Elles seront proposées par des animateurs du CLAE qui pourront être rejoints par des intervenants extérieurs pour des sports spécifiques (exemple :tennis, football...) :

- Grands jeux extérieurs
- jeux de piste
- football encadré
- ...

**Il est à noter que certaines activités nécessitent un temps plus long que d'autres. L'organisation choisie permet de moduler ces temps en fonction de cet élément et facilite la diversification des activités et un assouplissement du rythme des enfants.**

### **Axe5 : Favoriser les liens entre l'école et le village**

Par les activités proposées le CLAE mettra en place des partenariats avec le monde associatif de la commune afin de créer une synergie avec la vie du village.

Redonner une place centrale de l'école dans le fonctionnement du village, favoriser les liens intergénérationnels font partie aussi des objectifs de ce PEDT.

## **Organisation du temps méridien**

**Les annexes 5 et 6 présentent un exemple d'organisation type d'une semaine pour l'élémentaire ainsi qu'un exemple de tableau d'activités pour la maternelle.**

## **Lieux**

Le groupe scolaire Pierre GOUJON est constitué d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Elles seront utilisées, pour la plupart des activités proposées, sur le temps méridien.

Toutes ces activités se feront, dans la mesure du possible, sans utiliser les salles de classe, sauf exceptions (un enseignant souhaitant la laisser, intempéries importantes et longues...).

-En maternelle : Une bibliothèque, un grand hall, une salle de motricité, un espace ouvert près de la cantine, le dortoir, 2 mezzanines, la cour.

-En élémentaire : La bibliothèque (pouvant recevoir deux groupes), une salle d'arts plastiques, une salle de classe libre (salle du RASED) équipée d'ordinateurs ,un hall, deux espaces larges devant deux classes, une salle de classe proposée par un enseignant, le préau, deux grandes cours de récréation.

-Autres lieux : Médiathèque, salle municipale Anfos TAVAN (à côté de la bibliothèque), le village et ses espaces naturels (forêts, promenades...).

## APC

*Pour la maternelle elle sera proposée les :*

Lundis et jeudis de 11h45 à 12h15. Pour les MS et GS. 2 à 3 élèves par classe seront pris en charge par les enseignants.

*Pour l'école Élémentaire elle sera proposée :*

Sur le temps méridien. Les horaires sont encore à définir avec l'équipe enseignante.

## Evaluation du PEDT et commission de suivi

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions menées. Elle servira à mesurer la valeur ajoutée qu'il apporte aux enfants.

Le premier critère sera celui qui correspond à l'objectif de la réforme : la réussite scolaire

La question sera donc de savoir si cette nouvelle organisation permettra une meilleure réussite scolaire en comparaison avec les années précédentes. C'est une mission qui peut être confiée aux enseignants.

Le deuxième critère sera un des axes de notre PEDT : La fatigue des enfants

La nervosité, la fatigue, la capacité de concentration sont autant d'éléments qui permettront d'évaluer cette nouvelle organisation des rythmes. Les enseignants, les parents, l'équipe du CLAE seront sollicités pour évaluer ce critère au travers de questionnaires (Une enquête a déjà été faite en Février 2014, auprès des parents pour connaître le niveau de fatigue des enfants avant les vacances de Février. Cf Annexes 2 et 3. Elle pourra permettre une comparaison avec un nouveau questionnaire qui sera réalisé les années suivantes).

La commission de suivi sera composée des directeurs des écoles, d'enseignants (un par école), de parents d'élèves (cinq), des responsables du CLAE, et des représentants de la mairie (quatre).

La commission se réunira, au minimum, à chaque fin de période afin de faire un bilan et d'ajuster l'organisation en fonction des constats qui auront été fait par chaque membre (enseignants, parents, CLAE, Mairie).

La commission se propose aussi de permettre à chacun de ses membres d'assister au déroulement du temps méridien mais aussi à des personnes extérieures à la commission en lien direct avec l'école (des enseignants, des parents d'élèves, le CLAE qui pourra créer des passerelles entre la maternelle et l'élémentaire).

Le projet de règlement de cette commission extra -municipale de suivi est annexé à ce PEDT (annexe 4).

## Partenaires du projet

### Partenaires institutionnels :

CAF - MSA  
Jeunesse et sports (DDCS)  
CLAE – équipe municipale  
Ecoles du groupe scolaire Pierre Goujon  
Médiathèque de Châteauneuf-de-Gadagne

### Partenaires associatifs :

FCPE, parents d'élèves élus

### Autres partenaires :

#### Associations de Châteauneuf-de-Gadagne ayant donné un accord de principe pour un partenariat sur le temps périscolaire

##### AXE 2

- AKWABA KA THEATRE
- LI BON VIVENT (Objet : Réunir ses membres pour séances récréatives, excursions, activités culturelles)
- L'ESCOLO FELIBRENCO DE FONT-SEGUGNO (Objet : Promouvoir l'enseignement et propagation de la langue, des us et coutumes provençales dans le cadre de la graphie et du dialecte mistralien)
- ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-NEPALAISE d'AVIGNON (Objet : Faire connaître le Népal en France. Aide à l'éducation et la santé à Rigaon, Népal)
- ANIMOTHÈQUE (promotion des jeux, ludothèque)

##### AXE 3

- GADAGNE ENVIRONNEMENT (Défense de l'environnement)

##### AXE 4

- Tennis Club du Campbeau (Pratique du Tennis)

*D'autres associations de Châteauneuf-de-Gadagne ont été contactées (théâtre, cinéma, culture provençale, football, vélo club, cirque, jardinage,...) mais n'ont pas encore répondu. Nous espérons construire des partenariats aussi avec celles-ci dans le futur.*

Figure 1. Horaires de l'école maternelle, validés dans le POTS

	Maternelle 2013-2014	Maternelle 2014-2015 Lun-Mar-Jeu-Ven	Mercredi
07:30	CLAE MATIN	CLAE MATIN	CLAE MATIN
07:35	01:05	01:05	01:05
...	...	...	...
08:30			
08:35	ACCUEIL 00:10 Classes	ACCUEIL 00:10 Classes	ACCUEIL 00:10 Classes
08:40			
08:45	CLASSE	CLASSE	CLASSE
08:50	02:50	02:50	02:50
08:55			
09:00			
...	...	...	...
11:30			
11:35	Sortie échelonnée	Sortie échelonnée	Sortie échelonnée
11:40	00:10	00:10	00:10
11:45	Garderie	Garderie et TAP	Garderie
11:50	01:50	02:25	01:00
...	...	...	...
12:30			
12:35			
12:40			
...	...	...	...
13:20		accueil portillon	
13:25		accueil portillon	
13:30		accueil portillon	
13:35	ACCUEIL 00:10 Cour		
13:40			
13:45	CLASSE		
13:50	02:50		
13:55			
14:00			
14:05			
14:10		ACCUEIL 00:10 Classe	
14:15			
14:20		CLASSE	
14:25		02:05	
...	...	...	...
16:20			
16:25		Sortie échelonnée	
16:30		00:10	
16:35	Sortie échelonnée	CLAE SOIR	
16:40	00:10	01:25	
16:45	CLAE SOIR		
16:50	01:15		
...	...	...	...
18:00			

Figure 2. Horaires pour l'école élémentaire, validés dans le POTS

	Elémentaire 2013-2014	Elémentaire 2014-2015 Lun-Mar-Jeu-Ven	Mercredi
07:30	CLAE MATIN	CLAE MATIN	CLAE MATIN
07:35	01:05	01:05	01:05
...	...	...	...
08:30			
08:35	ACCUEIL 00:10	ACCUEIL 00:10	ACCUEIL 00:10
08:40	Cour	Cour	Cour
08:45	CLASSE	CLASSE	CLASSE
08:50	03:00	03:00	03:00
08:55			
09:00			
...	...	...	...
11:30			
11:35			
11:40			
11:45	CLAE MIDI	CLAE MIDI	Garderie
11:50	01:50	02:25	01:00
...	...	...	...
12:45			
...	...	...	...
13:10		accueil portillon	
13:15		accueil portillon	
13:20			
13:25			
13:30			
13:35	ACCUEIL 00:10		
13:40	Cour		
13:45	CLASSE		
13:50	03:00		
13:55			
14:00			
14:05			
14:10		ACCUEIL 00:10	
14:15		Classes	
14:20		CLASSE	
14:25		02:15	
14:30			
...	...	...	...
16:25			
16:30			
16:35		CLAE SOIR	
16:40		01:25	
16:45	CLAE SOIR		
16:50	01:15		
...	...	...	...
18:00			

Figure 3. Détail de l'organisation proposée pour la pause méridienne, pour les enfants de différents âges.

	Maternelle Petites sections	Maternelle Moyennes/ Grandes Sections	Elémentaire Cycle 2	Elémentaire Cycle 3
11:35	TRANSFERT 00:10	TRANSFERT 00:10	CLASSE	CLASSE
11:40	Hall & Classes	Hall & Classes		
11:45	Cantine	Temps libre	Cantine	Temps libre
11:50	00:40	00:20	00:50	00:15
11:55		Cour		Cour
12:00				TAP Axes 2, 3, 4
12:05		TAP Axes 2, 3 et 4		00:45
12:10		00:30		Cour et
12:15		Cour et		BCD
12:20		salle de motricité		salle Arts-plastiques
12:25	TAP Axe 2			
12:30	00:20			
12:35	cantine et	Cantine	Repos	
12:40	salle de sieste	00:50	00:25	Cantine
12:45	Sieste		Intérieur	00:40
12:50	salle de sieste			
12:55			Temps libre	
13:00			00:20	
13:05			Cour	
13:10				
13:15				
13:20			TAP Axes 2, 3	
13:25		Repos / TAP Axe 2	00:50	TAP Axes 2,3
13:30		00:45	Cour ou	00:45
13:35		Intérieur	Intérieur	Intérieur
13:40			ou BCD	BCD
13:45				
13:50				
13:55				
14:00				
14:05				
14:10	Accueil 00:10	ACCUEIL CALME	ACCUEIL CALME	ACCUEIL CALME
14:15	Salle de sieste	00:10 Classes	00:10 Classes	00:10 Classes
15:15	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE

<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span> Temps de repas	Axe 1 : Rythmes biologiques
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Temps de repos	Axe 2 : Culture
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:green; border:1px solid black;"></span> Temps libre	Axe 3 : Citoyenneté
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:purple; border:1px solid black;"></span> Activités encadrées	Axe 4 : Activités physiques

## Annexe 1: Organisation actuelle du CLAE (plaquette distribuée aux parents au printemps 2013)

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le CLAE sans jamais oser le demander...  
...à vos enfants

A l'occasion de récents échanges, il s'est avéré que le CLAE était souvent mal connu des parents et dans cette période de réforme des rythmes scolaires où le CLAE sera appelé à jouer un rôle central, il a semblé opportun de le faire (re)découvrir à tous.

Le CLAE *Centre de Loisirs Associé à l'École* a vocation à accueillir les enfants de l'école Pierre Goujon pendant les temps périscolaires.

L'équipe d'animation est encadrée par Martine Joffre, Directrice du CLAE.

Le CLAE accueille en moyenne 30 enfants le matin et le soir à la maternelle, en moyenne 35 enfants le matin et le soir à l'école élémentaire et 135/140 enfants pour la pause méridienne à l'école élémentaire.

### Le CLAE, une structure municipale agréée « Jeunesse et Sport »

Cette structure municipale, agréée et régie par la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex Jeunesse et Sports), existe à Châteauneuf-de-Gadagne depuis 11 ans.

Pour obtenir l'agrément « Jeunesse et Sports » elle doit respecter des conditions très restrictives, entre autres :

- Le taux d'encadrement est fixé à 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire et à 1 adulte pour 10 enfants en maternelle.
- Les animateurs doivent être titulaires de diplômes définis par la réglementation : A Châteauneuf de Gadagne l'ensemble de l'équipe d'animation est titulaire d'un BAFA mais également d'autres diplômes professionnels (BPJEPS- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ,BAAPAT Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports et BEATEP brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ).

### Une collaboration étroite avec l'équipe enseignante

Centre de Loisirs Associé à l'École, le CLAE a pour objectif de travailler en lien avec l'équipe enseignante.

Pour y parvenir dans les meilleures conditions ont été mis en place :

- Un projet pédagogique du CLAE cohérent avec le projet d'école.
- Un animateur référent par classe, qui communique et échange avec l'enseignant en vue d'accompagner au mieux les enfants.
- Une réunion hebdomadaire à l'école élémentaire avec le Directeur Vincent Clauzel afin d'échanger sur les problèmes remarqués par l'équipe d'animation concernant certains enfants, réguler le fonctionnement école /CLAE, étudier les projets pouvant être mis en place ...
- Une participation aux équipes éducatives de la directrice du CLAE si cela est nécessaire pour l'enfant
- La continuité des PAI (Projet d'Accueil Individualisé, pour les enfants ayant un suivi pour raison de santé).

### Un projet pédagogique et éducatif

Concernant le lien avec les enfants, les objectifs principaux du projet du CLAE sont les suivants :

- Veiller à la sécurité physique et psychique des enfants.
- Veiller au respect des besoins liés à la vie quotidienne : besoin de repos, de récréation et d'activité encadrée.
- Construire une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective (écouter, permettre à l'enfant d'exprimer son ressenti en toute confiance, observer les comportements, aider à la résolution des conflits, « jouer avec », se respecter mutuellement...)

Ces objectifs sont transmis par la Directrice du CLAE à l'équipe d'animation ; toutes les interventions des animateurs auprès des enfants se font dans le respect de ces objectifs.

### Un fonctionnement en équipe

L'équipe d'animation a une réunion de régulation à l'école élémentaire tous les jours à 11h35, qui permet de régler les problèmes plus rapidement (problème avec un enfant, planning à modifier suivant la météo, gestion d'équipe, absence d'un animateur...)

Il existe également une réunion mensuelle de 3h qui permet de faire le point sur les enfants en difficulté, le travail en équipe, le planning d'activités, les évaluations des activités et la gestion de la cantine...

Lorsque cela est nécessaire, la Directrice organise des entretiens individuels avec chaque animateur.

Un planning écrit des services permet à chaque animateur de savoir « qui est où » et « qui fait quoi ».

Chaque activité est décrite par les animateurs dans une fiche d'activité, avec une évaluation. Cela permet d'enrichir les activités.

## L'accueil au CLAE.

L'accueil au CLAE est reparti sur 3 périodes périscolaires à l'école élémentaire :

matin (7h30/8h35)

midi (11h45/13h45)

soir (16h45/18h).

Et sur 2 périodes périscolaires à l'école maternelle :

matin (7h30/8h35)

soir (16h35/18h).

**Le matin :** Accueil de manière échelonnée des enfants, activités calmes (par exemple chorale, jeux de société, arts plastiques, lecture ) Fruits proposés aux enfants. A l'école maternelle ce sont les ATSEM qui font partie du CLAE qui assurent l'accueil du matin.

### **A midi (à l'école élémentaire)**

#### • **La cantine**

Le CLAE prend en charge l'accompagnement des enfants à la cantine. L'équipe a mis en place le lavage des mains avant d'aller manger

Il y a deux services de cantine de 65/70 enfants, car les enfants sont particulièrement nombreux à déjeuner à la cantine.

L'équipe veille à ce que les repas se déroulent dans des conditions favorables au bien être des enfants en leur réservant un temps suffisant pour déjeuner , un moment convivial et une ambiance calme : ainsi les animateurs et les enfants travaillent sur le chuchotement ; il y a des jours où les résultats sont meilleurs que d'autres ( ! ) mais toute l'équipe est très attachée à cet apport de sérénité au temps du déjeuner .

Chaque référent accompagne son groupe en cantine. L'animateur incite les enfants à goûter à tout, à ne pas gaspiller, à manger proprement, à se tenir "comme au restaurant"! Il est vigilant auprès des enfants qui mangent peu.

Les enfants participent au service de la cantine : ils demandent et vont chercher le pain, l'eau, ils lisent le menu. Les volontaires servent le dessert aux copains, d'autres s'occupent de ramasser les couverts. Chacun débarrasse son assiette.

L'eau restant dans les verres en fin de repas est récupérée par les enfants pour arroser le potager et les plantes intérieures.

Christophe, le cuisinier intervient pour expliquer certains plats à la demande des enfants.

#### • **Des activités encadrées proposées aux enfants**

Les enfants sont libres de choisir leur activité: lire à bibliothèque, participer à une activité encadrée par un animateur ou jouer dans la cour! Les enfants ont la chance de pouvoir se retrouver dans de petits groupes (11/12 enfants voire moins). Chaque animateur prépare une affiche mise sous le préau expliquant son activité. Les activités sont annoncées à chaque classe. Les activités mises en place cette année sont axées sur l'environnement, le potager, l'alimentation, le recyclage, les jeux de société, les grands jeux d'extérieur.

A titre d'exemple voici les activités proposées ce mois ci :

Aline: potager, calendrier des saisons, théâtre, hip hop, chorale (mise en place pour les deux services)

Mélanie: journal avec ses petits reporters (distribué avec le journal de la classe de Vincent) relate tout ce qui se passe au CLAE. Fabrication de jeux de société: jeu de l'oie sur le recyclage

Remi: dessin, grands jeux d'extérieur (tout le service joue: 65/70 enfants!), travail sur les aliments en lien avec Christophe, le cuisinier.

Laurette: arts plastiques en lien avec les déchets, parcours extérieurs

Céline: fabrication d'épouvantails, origami, essai de fabrication d'un jardin suspendu!

Martine: ramassage et gestion du container de recyclage papier, lecture

Amandine: dessin sur les paysages, grande fresque

Barbara: encadrement du foot et du "ne rien faire " avec Maud éducatrice ADAPEI (mise en place pour les deux services)

**Le soir :** goûter, récréation, aide aux devoirs et activités (jeux de société, théâtre, hip hop, lecture, activités manuelles...). La cantine fournit les fruits qui sont offerts aux enfants.

## Annexe 2: Questionnaire distribué au parents la semaine précédent les vacances d'hiver

Age de l'enfant :

Classe fréquentée :

Sexe de l'enfant : Garçon - Fille

### Rythmes de l'enfant

A quelle heure déposez-vous votre enfant le matin ?

	Garderie CLAE	Garderie CLAE	Garderie CLAE	Ecole
	Avant 8h00	Entre 8h00 et 8h15	Entre 8h15 et 8h30	8h35 (mat.) 8h45 (elem.)
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

Votre enfant mange-t-il à la cantine?

	oui	non
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

A quelle heure récupérez-vous votre enfant le soir ?

	Sortie d'école	Garderie CLAE	Garderie	Garderie
	16h35 (mat.) 16h45 (elem.)	Avant 17h15	Entre 17h15 et 17h45	Entre 17h45 et 18h00
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

Le mercredi, votre enfant est-il dans une structure collective (centre de loisirs) :

« Toujours » – Jamais – « Parfois »

Si « toujours » ou « parfois », dans quel centre de loisirs

Chateaneuf des loisirs – Caumont sur Durance – Autre (précisez) : .....

Pendant les vacances scolaires, votre enfant est-il accueilli dans une structure collective (centre aéré, colonie de vacances)

Vacances	Pas du tout	Quelques jours	1 semaine entière	2 semaines entière
Toussaint				
Noël				
Février				
Pâques				

### Activités extra-scolaires

Quelles sont les activités extra-scolaires (sportives, culturelles, artistiques, religieuses) pratiquées par votre enfant dans le cadre associatif ? Sur quel(s) créneau(x) horaire(s) ? Dans quelle commune ? Dans quelle association ?

Activité	Jour	Heure	Commune	Nom de l'association

Votre enfant fréquente-t-il la médiathèque municipale de Châteauneuf-de-Gadagne ?  
Jamais – Parfois – Régulièrement

(En dehors du cadre scolaire) votre enfant fréquente-t-il le cinéma?  
Jamais – Parfois – Régulièrement

(En dehors du cadre scolaire) votre enfant fréquente-t-il le théâtre?  
Jamais – Parfois – Régulièrement

(En dehors du cadre scolaire) votre enfant fréquente-t-il des spectacles de musique ou de danse...?  
Jamais – Parfois – Régulièrement

## Fatigue

Habituellement, à quelle heure se lève votre enfant ?

	Avant 7h30	Entre 7h30 et 8h00	Entre 8h00 et 9h00	Après 9h00
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Après le repas de midi, votre enfant fait-il la sieste ?

	Non	Oui, à la maison	Oui, à l'école ou au centre de loisir	Si oui, combien de temps ?
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Pensez-vous qu'il a besoin d'un temps de sieste plus important qu'actuellement ?

Oui - Non

.....

.....

Habituellement, à quelle heure se couche votre enfant ?

	Avant 20h30	Entre 20h30 et 21h00	Entre 21h00 et 22h00	Après 22h00
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Cette dernière semaine de classe avant les vacances de février, trouvez-vous votre enfant fatigué ?

Oui – Non – Pas particulièrement - Ne sait pas

A quoi le remarquez vous ? .....

### Annexe 3: Synthèse des réponses au questionnaire adressé aux parents avant les vacances de février

Nombre de réponses: 125 enfants de l'élémentaire (73%), 48 enfants de la maternelle (47%).

#### 1. Horaires

Le matin, 40% des enfants sont accueillis par le CLAE et 60% des enfants arrivent à l'école pour le début de la classe.

A midi, 92% des enfants mangent à la cantine scolaire sur 172 réponses.

Le soir, 30% des enfants sont accueillis par le CLAE (soit environ 50 en élémentaire).

Aucun enfant ne sort entre 16:45 et 17:15.

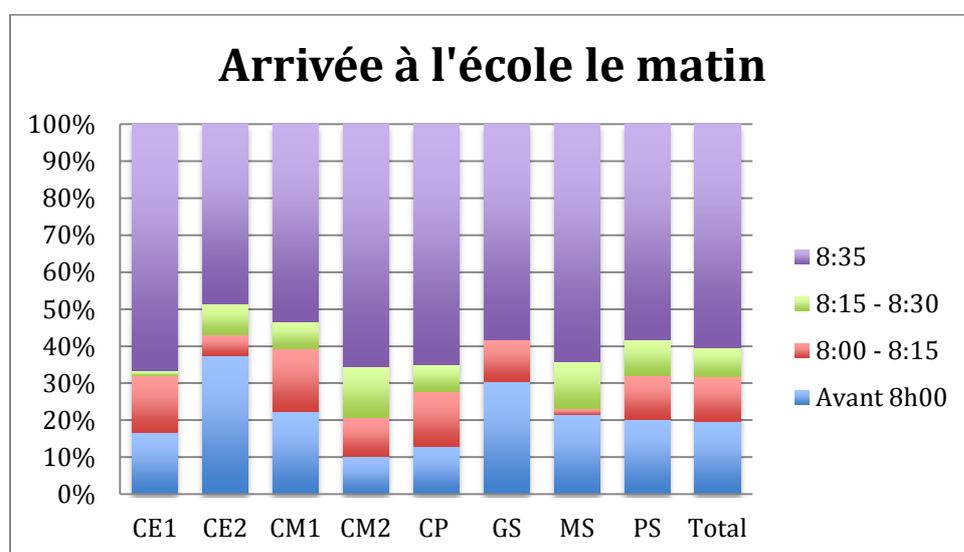
Le mercredi, 25% des enfants sont accueillis dans un centre de loisirs, parfois ou toutes les semaines (34 enfants à Châteauneuf des Loisirs, 3 à Caumont et 5 à Morières). Pour ceux accueillis à Châteauneuf des Loisirs, 13 y vont tous les mercredis et 21 parfois.

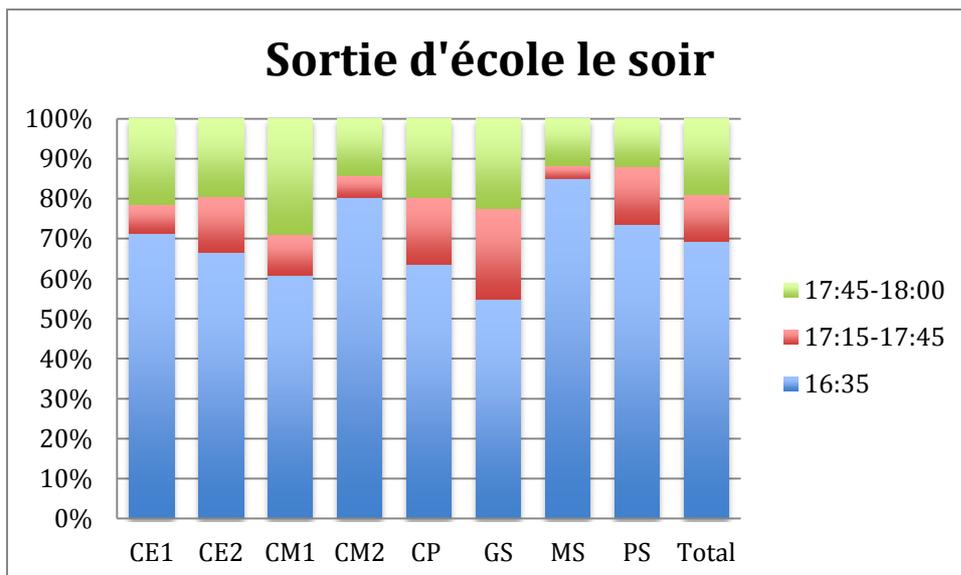
Vacances de Toussaint : 32 enfants passent 1 ou 2 semaines en centre de loisirs (19%).

Vacances de Noël: 11 enfants passent 1 ou 2 semaines en centre de loisirs (6%).

Vacances d'hiver: 39 enfants passent 1 ou 2 semaines en centre de loisirs (23%).

Vacances de Pâques : 42 enfants passent 1 ou 2 semaines en centre de loisirs (25%).





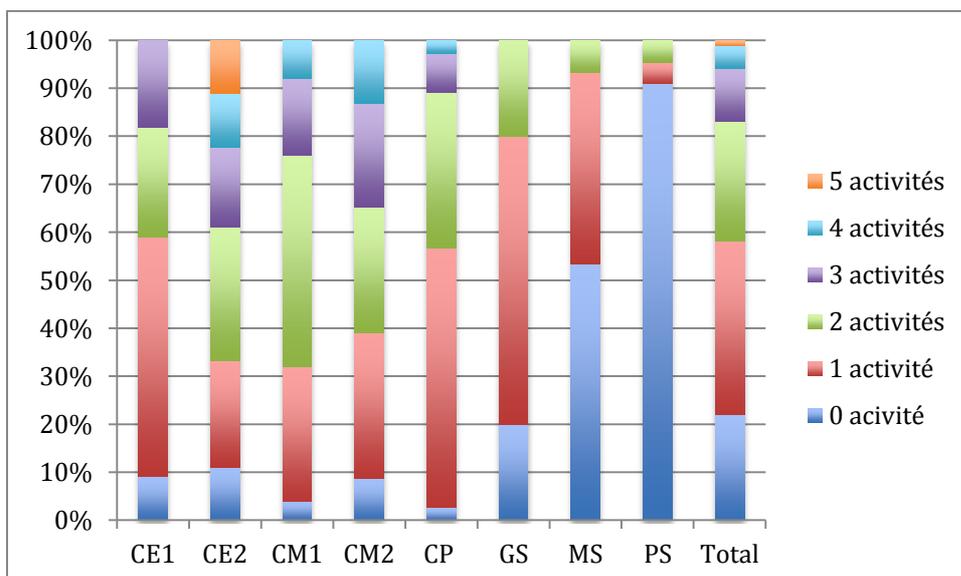
## 2. Activités

Pour les 173 enfants recensés dans les réponses, on inventorie 36 activités différentes, pratiquées sur 14 communes. Cela représente environ 64 clubs ou associations.

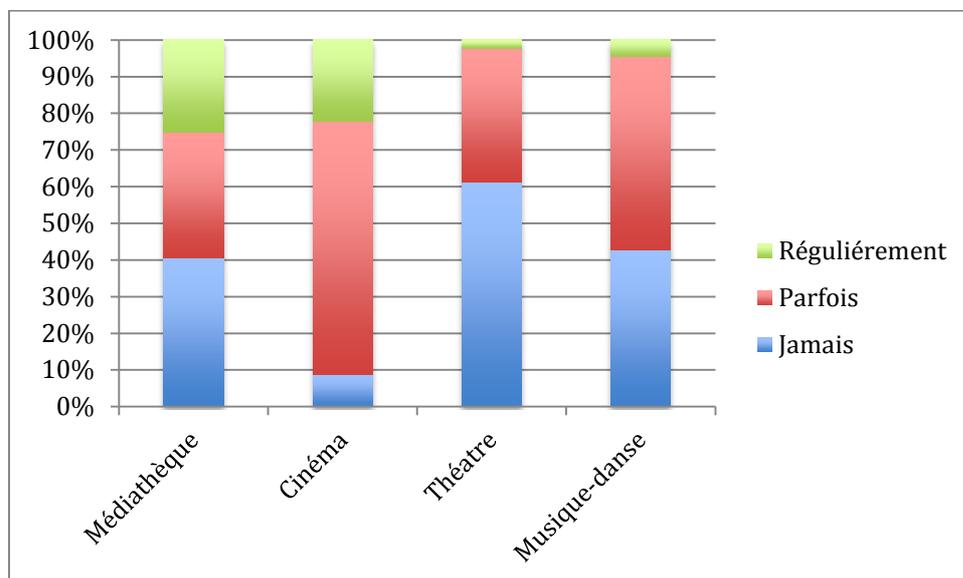
A la maternelle, les enfants commencent les activités en MS et surtout en GS. A l'élémentaire plus de 90% des enfants pratiquent une activité (plus de 40% en pratiquent deux ou plus).

Les enfants pratiquent en majorité du sport individuel (tennis, danse, natation, gymnastique) : 65% des activités. On recense 78% d'activités sportives pour 22% d'activités culturelles ou manuelles.

Actuellement, 53% des activités sont pratiquées le mercredi (120 activités sur 225) et en particulier 29% le sont le mercredi matin.



90% des enfants fréquentent le cinéma. 60% des enfants fréquentent la médiathèque parfois ou régulièrement et assistent à des spectacles de musique ou danse parfois ou régulièrement.



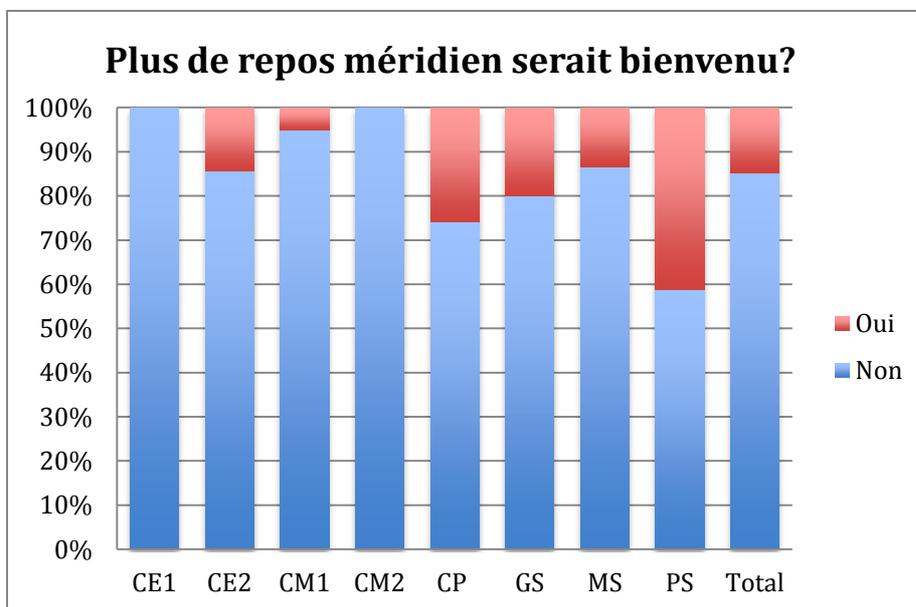
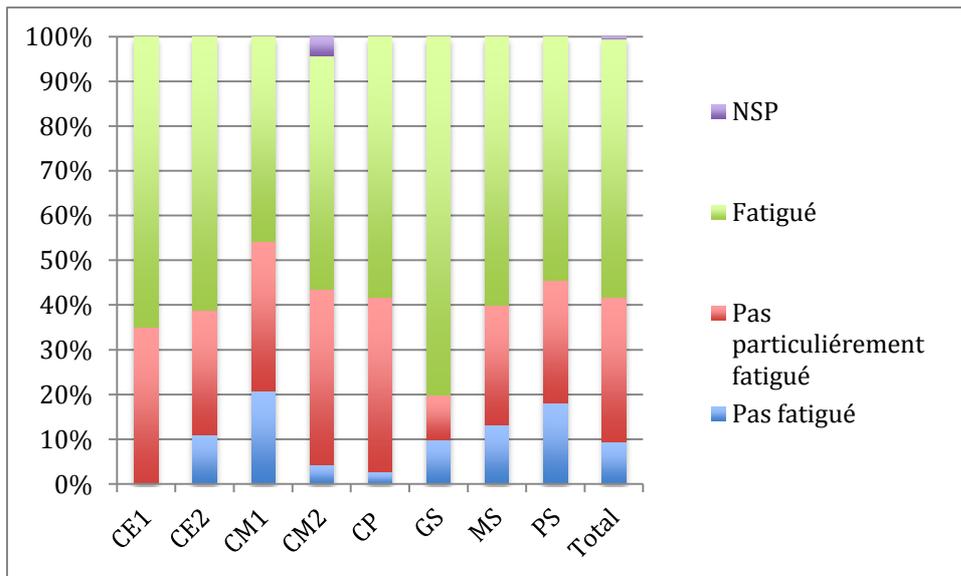
### 3. Fatigue

Plus de 50% des enfants se lèvent avant 7:30 en semaine et beaucoup dorment plus longtemps le mercredi matin (50% se lèvent après 8 :00 et 20% après 9 :00).

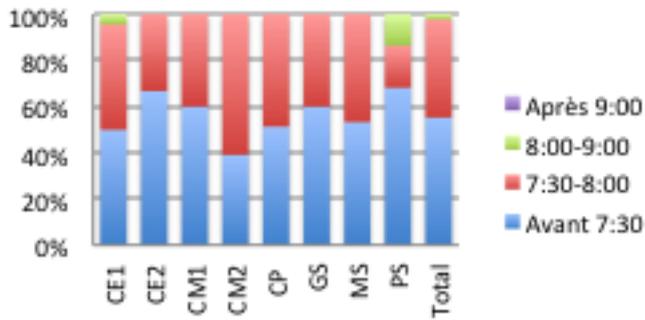
Peu d'enfants se couchent après 21 :00 en semaine (essentiellement des CM1 et CM2). Comme attendu, le coucher est plus tardif le mardi soir et surtout les vendredi et samedi soirs avec 10 à 15% de couchers après 22 :00, surtout chez les CE2, CM1 et CM2.

Environ 60% des enfants sont considérés comme fatigués par leurs parents, juste avant les vacances d'hiver. En grande section de maternelle, la fatigue est la plus importante (plus qu'en CP curieusement). En CM1, CM2 et PS la fatigue semble la moins importante.

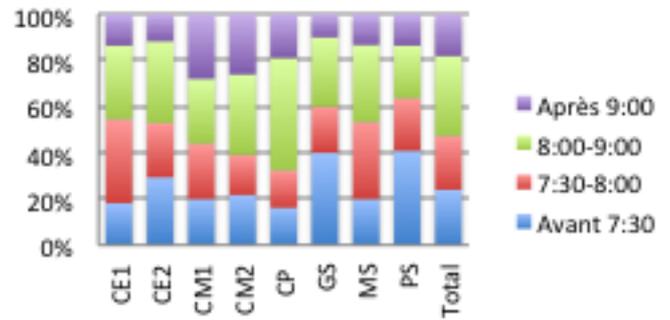
En maternelle et CP, environ 25% des parents jugent la sieste méridienne importante.



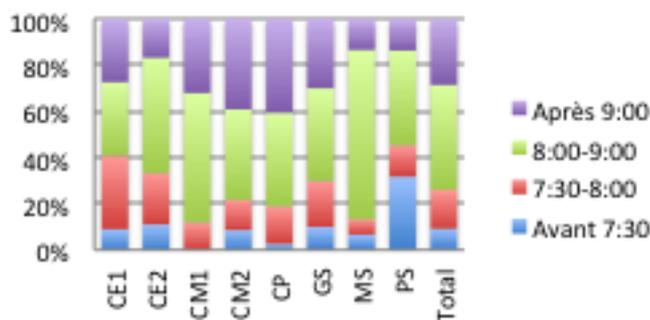
**Lever, jour de semaine**



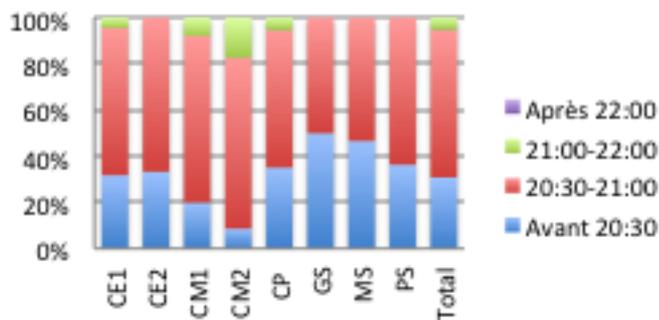
**Lever, mercredi**



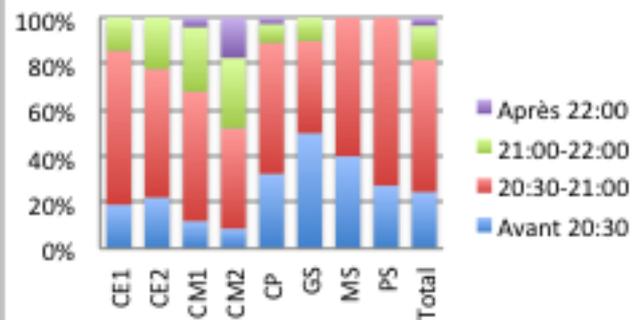
**Lever, week-end**



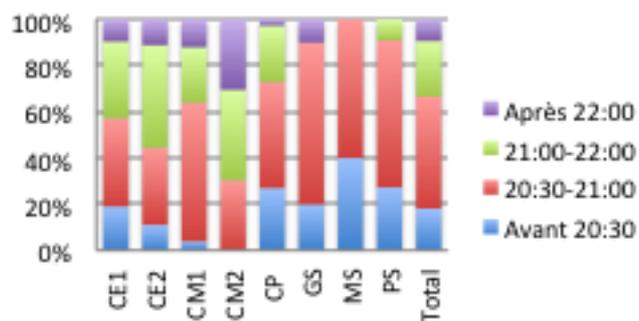
**Coucher, jour de semaine**



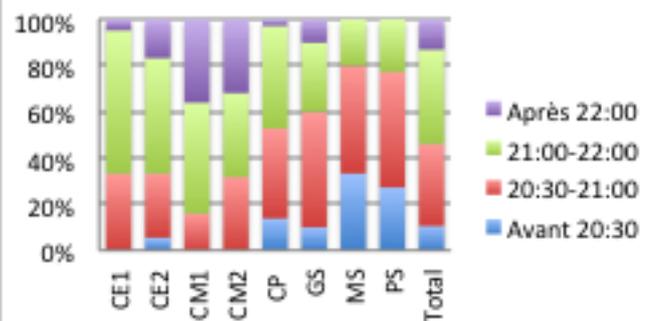
**Coucher, mardi**



**Coucher, vendredi**



**Coucher, samedi**



Somme sur															
Nombre	Étiquettes de colonnes														
Étiquettes de lignes	Avignon	Caumont	Entraigues	Gadagne	i sur s	Jonquerette	Le Pontet	Le Thor	Montfavet	Montfrin	Morières	Sorgues	St Saturnin	Vedène	Total
acordeon				1											1
Anglais				4											4
Athlétisme							2		2						4
Basket								3			1	2			6
Batterie				2				1							3
Catéchisme				15											15
Chorale											1				1
Cirque				3											3
Course d'orientation		1													1
Cuisine				5											5
Danse	1			4	8	19	2								34
Dessin								1							1
Equitation				5		1								4	10
Eveil musical								1							1
Football				13											13
guitare				3											3
Gym		10													10
Handball								2							2
Hip-Hop			1			2	1	1							5
Judo									2		2				4
Karaté		4		1				2			1				8
Multisport									1						1
Musique							2	1							3
Natation				4					9					4	17
natation synchr	1														1
piano	1			4		1	3								9
Rugby													4		4
solfege				1											1
Solfège							1								1
Tennis			1	31				9						1	42
Théâtre							2			1	2				5
Twirling														2	2
Velo				1				1							2
Violoncelle							1								1
Volley														1	1
VTT							1								1

<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>97</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>225</b>
--------------	----------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------

Somme sur Nombre Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes								Total	
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Mercredi	Total		
Cirque-Théâtre				5	1	1			1	8
Danse	3	4		24	3	1	1		3	39
Divers		4		15			6			25
Musique	3	6		8	4	3				24
Sport Co				17			1		8	26
Sport Indiv	5	12		51	7	5	21		2	103
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>26</b>		<b>120</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>29</b>		<b>14</b>	<b>225</b>

## **Annexe 4: Projet de règlement de la COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES**

# **COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES**

(COMITE CONSULTATIF – art L 2143-2 CGCT)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **PREAMBULE**

Par délibération du 07 juillet 2014, le conseil municipal de Châteauneuf de Gadagne a décidé de créer une « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires ».

En effet, l'article L 2143-2 du CGCT permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants d'associations locales. Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient lier le conseil municipal.

Le présent règlement intérieur précise son objet, sa composition et les modalités de son fonctionnement.

### **ARTICLE 1 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DESIGNÉ « COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »**

Le conseil municipal a adopté une délibération actant la création d'un comité consultatif désigné « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires ». Il peut le supprimer selon les mêmes formes.

### **ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA « COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »**

Le conseil municipal adopte une délibération portant sur le règlement intérieur de la « commission extramunicipale de suivi des rythmes scolaires ». Celui-ci peut être modifié ou supprimé selon la même procédure.

Le présent règlement intérieur s'applique dans le cadre des lois existantes.

Toute personne acceptant de participer à la « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » se reconnaît liée par le présent règlement intérieur et s'engage à le respecter.

### **ARTICLE 3 : OBJET DE LA « COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »**

La « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » a pour vocation :

- d'émettre des avis sur toute question ou projet relatif aux rythmes scolaires et au Projet Educatif Territorial (PEDT)
- d'accompagner la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) tout au long de l'année scolaire et de proposer des ajustements mesurés de l'organisation des temps périscolaires
- d'évaluer annuellement comment l'organisation des temps scolaires et périscolaires remplit les objectifs fixés par la réforme des rythmes scolaires (décret n ° 2013-77 du 24 janvier

2013). Ces objectifs sont, par ordre de priorité, (i) améliorer les apprentissages, (ii) réduire les inégalités sociales face aux apprentissages, (iii) réduire la fatigue des enfants

- de consulter les parents d'élèves et les partenaires du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour des enquêtes ou des prospectives
- de produire un rapport annuel sur la position par rapport aux objectifs fixés par la réforme des rythmes scolaires
- d'évaluer la pertinence de remettre en question le Projet d'Organisation des Temps Scolaires (POTS), au minimum tous les trois ans.
- d'instruire l'élaboration d'un nouveau POTS et d'un nouveau PEDT si cette démarche est engagée par la municipalité

#### ARTICLE 4 : COMPOSITION DE LA « COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »

La « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » est composée de femmes et d'hommes représentant (i) la municipalité, (ii) les équipes enseignantes des écoles du groupe scolaire Pierre Goujon, (iii) les personnels municipaux impliqués sur le temps périscolaire, (iv) les parents d'élèves et (v) les associations représentant les parents d'élèves. La « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » se compose des collèges suivants:

1 – Collèges des élus (4 membres): l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, nommée vice-présidente, l'adjoint en charge de la vie associative (ou un élu de la commission en charge de la vie associative le représentant), les autres membres du conseil municipal désigné lors du conseil municipal du 30 avril 2014 pour participer aux conseils d'école.

2 - Collège des enseignants (4 membres) : les directeurs des écoles maternelle et élémentaire, un autre enseignant de chacune des écoles désigné chaque année scolaire en conseil des maîtres, libre de choisir ses propre modalités de désignation,

3 – Collège des parents d'élèves (5 membres) : les présidents des associations de parents d'élèves enregistrées en préfecture (à ce jour, sont conviées les associations suivantes : « FCPE), ainsi que 2 parents élus au conseil de l'école élémentaire et 2 parents élus au conseil de l'école maternelle. Les parents élus siégeant dans ce comité devront représenter les différentes listes ayant obtenus des sièges au conseil d'école. Ils seront choisis par le collège des élus à partir de listes de propositions classées fournies par les différentes listes.

4 – Collège des personnels municipaux (2 membres): les deux chefs de service des équipes maternelle et élémentaire.

En dehors de ces collèges, d'autres personnes ou acteurs pourront participer, à titre consultatif, à la vie de cette commission et, dans ce cadre, le Vice-Président pourra solliciter la collaboration d'experts, de personnalités, d'associations locales, ou de tout autre acteur ayant avec elle un intérêt commun au suivi des rythmes scolaires.

#### ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DE LA « COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »

Le mandat de la « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » expire au prochain renouvellement du conseil municipal.

Le vice-président prépare notamment le travail de la commission, fixe l'ordre du jour de la commission, désigne un secrétaire parmi ses membres.

La « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » se réunit régulièrement en session plénière, au moins une fois par période scolaire, sur convocation du président ou à la

demande d'un tiers de ses membres. Les réunions seront prévues sur des jours d'école, en dehors des plages horaires couvertes par les activités scolaires et les activités périscolaires.

Le travail de la « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » n'est pas public et les échanges pendant les réunions doivent rester confidentiels. Un compte-rendu des discussions de chaque réunion sera produit par le secrétaire de séance, validé par le vice-président et distribué aux membres de la commission. Son objectif est de fixer le travail en commission et peut servir de guide pour rapporter le travail dans d'autres instances (conseil des maîtres, réunions de parents élus, commission municipale en charge des affaires scolaire) mais il n'a pas vocation à être diffusé *per se*.

La « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » déterminera ses modalités internes de fonctionnement pour les points non prévus par le présent règlement intérieur.

Une salle municipale ou une salle de l'école sera mise à la disposition de la « commission extra-municipale de suivi des rythmes scolaires » pour ses réunions ainsi que les réunions des groupes de travail.

#### ARTICLE 6 : DESIGNATION DES MEMBRES INDIVIDUELS DE LA «COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES »

Tous les ans, une partie des membres de la commission sera renouvelée :

- après la rentrée des classes, et avant le 30 septembre de chaque année, les conseils des maîtres proposeront les nouveaux membres du collège des enseignants
- après la rentrée des classes, et avant le 30 septembre de chaque année, le collège des élus choisira les membres du collège des personnels municipaux, sur propositions des équipes municipales portées par les chefs de service
- après les élections aux conseils d'école, et avant le 20 novembre de chaque année, les listes de parents proposeront des listes classées d'élus pour le collège des parents d'élèves. Le collège des élus) retiendra dans ces listes les membres en respectant la représentativité obtenue par chacune afin que le résultat des élections soit pris en compte. Les présidents des associations de parents seront également renouvelés à cette date, si nécessaire

## Annexe 5: Exemple de planning d'activités pour la pause méridienne de l'école élémentaire

exemple de planning , des changements sont possibles en fonction du temps ,de seances supplementaires d'absence,,,

<b>PLANNING D' ACTIVITE PEDT 2014/2015</b>									
TAP 13H25/14H10									
semaine du      au									

	Amélie	Amandine	animateur et Coralie	Emilie	Remi	SANDI	animateur et Barbara	Animateur	Animateur
LUNDI	CP relaxation	CP/CE1 PORTRAIT	CE1/CE2/C potager	CE1/CE2/R documentaire	CE2/CM1 chorale	CM1/CM2 arts plastiques	CM2 mur vegetal		
MARDI	CP/CE1 Biblio	CE1/CE2/C PORTRAIT	CE1/CE2/R potager	CE2/CM1 documentaire	CM1/CM2 chorale	CM2 arts plastiques	CP mur vegetal		
JEUDI	CE1/CE2/C relaxation	CE1/CE2/R PORTRAIT	CE2/CM1 potager	CM1/CM2 documentaire	CM2 chorale	CP arts plastiques	CP/CE1 mur vegetal		
VEND	CE1/CE2/R relaxation	CE2/CM1 PORTRAIT	CM1/CM2 potager	CM2 documentaire	CP chorale	CP/CE1 arts plastiques	CE1/CE2/C mur vegetal		
LUNDI	CE2/CM1 relaxation	CM1/CM2 PORTRAIT	CM2 potager	CP documentaire	CP/CE1 chorale	CE1/CE2/C arts plastiques	CE1/CE2/R mur vegetal		
MARDI	CM1/CM2 relaxation	CM2 Biblio	CP potager	CP/CE1 documentaire	CE1/CE2/C chorale	CE1/CE2/R arts plastiques	CE2/CM1 mur vegetal		
JEUDI	CM2 relaxation	CP PORTRAIT	CP/CE1 potager	CE1/CE2/C documentaire	CE1/CE2/R chorale	CE2/CM1 arts plastiques	CM1/CM2 mur vegetal		
VEND	CP/CE1 relaxation	CM2 PORTRAIT	CHOIX DIVERS	CHOIX DIVERS	CHOIX DIVERS	CHOIX DIVERS	CHOIX DIVERS		
Les groupes ayant fait biblio rattrapent la seance avec leur anim du mardi les autres choisissent parmi 5 activités au choix (choix du groupe également)									

chaque animateur crée un projet avec un nombre de seances definis, si l'activité comporte 3 seances par groupes cela

Les activités au choix du vend seront choisies avec les enfants, en respectant le calme des TAP  
( pas de sport mais ateliers créatifs, ou jeux sociétés ou jeux collectifs calme,,)

Les deux animateurs en plus (en cours de recrutement ) iront en binome sur certaines activités  
et deux animateurs interviennent sur le temps du repas ,

des activités basées sur le volontariat seront proposées de 11h45 à 12h45,

## Annexe 6: Exemple d'activités prévues pour la pause méridienne de l'école maternelle

Activité	Axe	Horaire-Durée	Lieu	Equipement	Intervenants	Taille de groupe	Cycle	Observations particulières (sortie...)
activités calme, repos, relaxation, sieste	Axe 1 : activités calmes	12H30/12H45 TAP petite section- 13H35/14H10 moyens grands	salle de motricité, halls d'entrées, mezzanines, BCD, dortoir	matelas coussins, couvertures, musique,	animatrices, intervenants extérieurs	groupe de 12 enfants pour les moyens grands, 40 enfants pour la petite section à la préparation à l'endormissement au dortoir.	petits, moyens et grande section	
lecture de conte, découverte et ouverture au monde, éveil artistique, éveil musical, jeux de société.	Axe 2 : activités culturelles	12H30/12H45 TAP petite section- 13H35/14H10 moyens- grands	salle de motricité, BCD, halls d'entrées	livres, musique, cinéma, peintures, feutres, terre à sculpter, argile à modeler	animatrices intervenants extérieurs	groupe de 12 enfants	petits, moyens et grande section	Moyens/ grands sortie vers la médiathèque fin d'année
développement durable, recyclage, jardinage	Axe 3 : initiation à la citoyenneté et développement durable	temps cantine petite section 11H45/12H25- 11H45/12H20 TAP moyens/ grands	extérieur, salle de motricité, BCD, Réfectoire	potager, musique, audiovisuel, action et sensibilisation sur les actions EDD temps du réfectoire (vivre ensemble)	animatrices, intervenant extérieurs	groupe de 12 enfants	moyens/grands – petite section	
jeux collectifs, éveil corporel, animations sportives, Psychomotricité, gym douce	Axe 4 : activités physiques	11H45/12H20	Extérieurs, cour, préau, salle de motricité	matériels de jardinage, ballons, cerceaux, vélos, raquettes, musique	animatrices, intervenants extérieurs	groupe de 12 enfants	moyens/ grands	les lieux changent selon la période et les saisons.